Accusé de réception en préfecture 030-243000643-20251002-A-G2025-09-169-AU Date de télétransmission : 03/10/2025 Date de réception préfecture : 03/10/2025

Date de publication:

0 6 OCT. 2025

Assemblées Communautaires Nîmes Métropole





DECISION

SERVICE/DIRECTION: SERVICE PROTOCOLE / AUTOMOBILE	OBJET : Procédure de vente de 12 véhicules du parc automobile de Nîmes Métropole

Le PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 Vu les délibérations A-G2020-04-001, A-G2020-04-002 et A-G2020-04-003 du 16 juillet 2020 et les délibérations FIN2020-05-027, E-A2020-05-047, E-A2020-05-052, M-T2020-05-057 et M-T2020-05-058 du 21 septembre 2020 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

Vu l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques définissant par la négative le domaine privé mobilier des personnes publiques.

Vu l'article L. 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques suivant lequel les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles applicables.

Considérant que Nimes Métropole possède 1 véhicule PEUGEOT 107 immatriculé AC-515-JN, 2 véhicules PEUGEOT 208 immatriculés ED-753-KX, FC-746-RB et 9 véhicules PEUGEOT 308 immatriculés DW-213-CS, DW-933-CR, DY-218-VW, DW-973-GE, DY-529-VW, DV-203-BR, DY-199-VW, DV-459-ST et DW-645-CQ faisant partie de son parc automobile et donc de son domaine privé mobilier,

Considérant que les véhicules sont vétustes et que le coût des réparations des véhicules est supérieur à leurs valeurs,

Considérant qu'à cet effet, NIMES METROPOLE souhaite lancer une procédure de vente auprès de la société NOUVEAUX GARAGES NIMOIS pour la cession des 12 véhicules légers pour un montant total de 21 900 € TTC, la valeur nette comptable de chaque véhicule étant inférieure à 4 600 €,

DECIDE

Article 1 : De céder les 12 véhicules identifiés ci-après à la Société Nouveaux Garages Nîmois

Marque	Modèle	Immatriculation	1 ^{ère} mise en circulation	Montant reprise
PEUGEOT	107	AC-515-JN	10/08/2009	1500 € TTC
PEUGEOT	208	ED-753-KX	27/06/2016	1700 € TTC
PEUGEOT	208	FC-746-RB	20/12/2018	1700 € TTC

OBJET : Procédure de vente de 12 véhicules du parc automobile de Nîmes Métropole

PEUGEOT	308	DW-213-CS	29/09/2015	1500 € TTC
PEUGEOT	308	DW-933-CR	29/09/2015	1700 € TTC
PEUGEOT	308	DY-218-VW	12/01/2016	2000 € TTC
PEUGEOT	308	DW-973-GE	02/10/2015	2000 € TTC
PEUGEOT	308	DY-529-VW	12/01/2016	1700 € TTC
PEUGEOT	308	DV-203-BR	17/08/2015	1900 € TTC
PEUGEOT	308	DY-199-VW	12/01/2016	2200 € TTC
PEUGEOT	308	DV-459-ST	15/09/2015	2500 € TTC
PEUGEOT	308	DW-645-CQ	29/09/2015	1500 € TTC

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires.

Fait à Nîmes le, 0 2 0CT. 2025

Le Président Franck PROUST

VOIES DE RECOURS ET DELAIS
L'Intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les tieux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté il peut également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terron d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Maire vaut rejet implicitle). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours fr